19 novembre 2026

Contractuels du ministère de la Justice : Indispensables au service public, pas une variable d'ajustement.

COMMUNIQUÉ FSU

Éducateurs spécialisés, CPIP, personnels administratifs, psychologues, coordo socio-culturels, personnels techniques, cadres et autres professionnels contractuels : Tous exercent **des missions indispensables au fonctionnement du service public de la justice**. L'administration a besoin des Agents Non Titulaires. Elle doit maintenant les reconnaître !

Pourtant les **réalités des ANT sont empreintes d'incertitudes**, de contrats renouvelés (ou pas !) au fil de l'eau, de rémunérations inégales et de perspectives professionnelles limitées.

Comment accepter que des agents répondant à des **besoins durables** restent dans l'ombre et soient confrontés à l'opacité de l'administration ? Que leur expérience soit insuffisamment reconnue ? Que des missions comparables donnent lieu à des **écarts de rémunération ou de carrière sur le territoire** ?

Pour le **SNEPAP-FSU** et le **SNPES-PJJ/FSU**, l'administration ne peut pas exiger un engagement total tout en maintenant l'insécurité professionnelle : travailler durablement dans des précarités de toutes sortes, **ça suffit** !

Sans compter que former et accompagner un professionnel contractuel représente un investissement financier, mais aussi du temps et de l'énergie pour les titulaires qui transmettent leurs connaissances et leur expérience.
La précarité des contrats conduit certains agents à partir, par choix ou par contrainte. Ils sont remplacés par de nouveaux personnels contractuels, qu'il faut à leur tour former et accompagner. Quelle ritournelle !
Force est de constater que **la précarité a un coût pour l'administration**. Combien cette rotation coûte-t-elle en formations, en temps et en énergie ? Pour nous, syndicats de la **FSU**, il serait plus cohérent et plus économique de fidéliser les professionnels déjà formés en leur offrant stabilité et reconnaissance ?

Nous refusons la précarisation du service public et de ses professionnels ! Les agents non titulaires ne sont pas une variable d'ajustement face aux difficultés de recrutement, aux vacances de postes, au manque d'effectifs ou à une lubie ministérielle. À un besoin permanent doit correspondre un emploi durable et des conditions d'exercice sereines.

C'est pourquoi **nous revendiquons :**

- **Un plan massif de titularisation et la stabilisation des emplois :**

La continuité du service public mérite de stabiliser les emplois pérennes, d'ouvrir des voies de titularisation et un plan de formation pour les personnels concernés.

- **Des contrats sécurisés :**

L'administration doit anticiper les renouvellements des contrats et mettre fin à l'incertitude des personnels. Exercer sous le joug de la précarité n'est pas acceptable et représente un facteur de risque psychosocial à anéantir.

- **Des parcours sécurisés:**

Charge à l'administration employeur d'offrir de véritables perspectives professionnelles et de garantir le

Syndical National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire
Tel : 06.43.17.25.05 / mail : Snepap@fsu.fr
Site internet : Snepap-fsu.fr

Syndicat National des Personnels de L'Education et du Social - PJJ
Tel : 01.42.60.11.49 / mail: snpes.pjj.fsu@mailo.com
Site internet : snpespjj.fsu.fr

COMMUNIQUÉ FSU

réemploi de toutes et tous jusqu'à leur titularisation effective.

- **Une rémunération juste qui reconnait l'expérience :**

Reconnaître les qualifications, l'expérience, les responsabilités assumées et les missions ne doit pas être un parcours du combattant. Le salaire doit valoriser l'ancienneté et les compétences des ANT en cohérence avec les grilles des corps et cadres d'emplois.

- **L'égalité de traitement:**

Le principe de l'égalité de traitement des agents dans la fonction publique implique, pour l'administration qu'à missions, qualifications et responsabilités comparables, les agents contractuels bénéficient des mêmes garanties que les titulaires, notamment en matière de droit à la formation d'adaptation à l'emploi et la formation continue.

- **Des garanties collectives et transparentes sur le territoire:**

Le Secrétariat Général du ministère de la Justice promet depuis des années un référentiel des rémunérations des ANT. Il est plus que temps qu'il respecte ses engagements.

La **FSU** ne demande **pas de privilège**, juste la reconnaissance d'un travail indispensable. Les contractuels font partie intégrante des administrations du ministère de la Justice. Ils doivent être reconnus à part entière, avec des droits et un avenir.

Comptez sur nous pour rappeler à l'administration que vos compétences, votre engagement et votre expérience ont de la valeur.

La **FSU** porte votre voix depuis des années.

Merci pour votre confiance. Grace à vous, nous siégeons à la Commission Consultative Paritaire (CAP des contractuels) depuis sa création.

Nous avons commencé l'année 2026 ensemble. Retrouvons-nous pour la clore, le **26.11.26 de 12h30 à 14h, en visio :**
https://zoom.us/j/94280608080?pwd=kx6aiv1cnPfUqn5nerCkq1YMlGDiYW.1

Du 3 au 10 décembre 2026 votez FSU



Syndical National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire
Tel : 06.43.17.25.05 / mail : Snepap@fsu.fr
Site internet : Snepap-fsu.fr

Syndicat National des Personnels de L'Education et du Social - PJJ
Tel : 01.42.60.11.49 / mail: snpes.pjj.fsu@mailo.com
Site internet : snpespjj.fsu.fr

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN